



pp/vl

Monsieur Eric BESSON,
Ministre chargé de l'Industrie, de
l'Energie et de l'Economie numérique
139, rue de Bercy
75572 Paris

Paris, le 8 février 2012

Objet : Filière Nucléaire : conditions de l'exercice de la sous-traitance

Monsieur le Ministre,

La confédération FORCE OUVRIERE s'est félicitée de la mise en place d'un Comité stratégique de filière industrielle consacré au nucléaire dont nous avons émis la demande en avril 2011.

A la réunion plénière de ce Comité du 17 janvier 2012, vous avez annoncé la création d'un groupe de travail spécifique consacré aux « *conditions d'exercice de la sous-traitance* » avec deux objectifs :

- définir un « *cahier des charges social* » commun que les donneurs d'ordres devront intégrer dans leurs appels d'offre ;
- proposer les évolutions réglementaires nécessaires.

FORCE OUVRIERE approuve cette démarche et s'y impliquera, ainsi qu'elle le fait dans tous les groupes de travail du CSFI Nucléaire. FO a régulièrement rappelé que la sécurité dans l'industrie nucléaire passe notamment par un accord **améliorant les droits, les garanties et les conditions de travail, en particulier dans les différents secteurs de la sous-traitance** où elles sont trop souvent indignes pour les nombreux travailleurs concernés.

Cependant, le principe d'un « *cahier des charges social* » ne nous paraît pas adapté. En effet, il s'agirait en pratique de clauses commerciales et confidentielles, par définition inaccessibles aux salariés et à leurs organisations syndicales. De fait, un tel dispositif ne donnerait aucun droit ou garantie aux salariés de la sous-traitance, et par conséquent aucun moyen ni de les contrôler ni de les faire appliquer.

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14

Téléphone : 01 40 52 82 00 - Télécopie : 01 40 52 82 02

www.force-ouvriere.fr

CCP : PARIS 5889 99 X - SIRET : 784 578 247 00040 - Code NAF 912 Z

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE préconise un **accord négocié entre l'ensemble des parties prenantes : employeurs et organisations syndicales**, sous l'égide de votre ministère. Cela présenterait bien des avantages, notamment la souplesse, la simplicité d'évolution, ou l'adhésion des parties.

Ce serait également un acte structurant pour la filière industrielle électronucléaire face aux nouveaux défis qui se présentent, et une avancée sociale considérable pour les 30 000 salariés sous-traitants par la reconnaissance de leur pleine appartenance à cette industrie où la France excelle.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression des mes sentiments les meilleurs.



Jean-Claude Mailly
Secrétaire Général

Copies :

- **Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement**
Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75700 Paris
- **Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi, et de la Santé**
127, rue de Grenelle - 75700 Paris
- **Monsieur le vice-président du Comité stratégique de filière industrielle nucléaire**
Pdg d'EDF – 22-30 avenue de Wagram – 75008 PARIS